

Montpellier, le 9 septembre 2026

**Inspection pédagogique du second degré**

Affaire suivie par :

Bruno ARNOUX

Saïd BERRADA

☎ 06.72.90.54.52

☎ 06 12 11 58 95

Mél : [said.berrada@ac-montpellier.fr](mailto:said.berrada@ac-montpellier.fr)

[bruno.arnoux@ac-montpellier.fr](mailto:bruno.arnoux@ac-montpellier.fr)

Rectorat

31 rue de l'Université CS 39004

34064 Montpellier

Cedex 2

Les inspecteurs de l'Éducation nationale  
Sciences biologiques et sciences  
sociales appliquées (SBSSA)

à

Mesdames, Messieurs les Professeurs et formateurs  
en Biotechnologies, Coiffure, Esthétique Cosmétique  
Parfumerie, Prothèse Dentaire, Sciences et  
Techniques Médico-sociales, Horticulture

S/c de Madame, Monsieur le Chef d'établissement  
des LP, LPP, SEP  
le Principal de collège (SEGPA)  
le Directeur d'EREA et de CFA

**Objet : Note de rentrée, secteur SBSSA**

Chères et chers collègues,

Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs nouvellement affectés dans l'académie et félicitons les lauréats des concours de recrutement CAPLP de la session 2026.

Nous tenons à vous remercier pour votre investissement au service de tous nos élèves. Nous remercions également les enseignants qui se sont investis dans le bon déroulement des examens, les missions de tutorat et les coordinations académiques. Il s'agit donc de poursuivre dans la même dynamique, avec la même richesse de réflexions, de créativité et de prise d'initiatives en exploitant pleinement la liberté pédagogique dont vous bénéficiez.

À l'aube de cette rentrée 2026-2027, nous vous invitons à prendre connaissance de la circulaire de rentrée, publiée au Bulletin officiel le 07 mai 2026 : <https://www.education.gouv.fr/priorites-pour-l-annee-scolaire-2026-2027-504725>

Cette note de rentrée SBSSA vient en complément de la lettre de rentrée des corps d'inspection du second degré qui vous a été adressée par les doyens.

**1 - Actualités sur les diplômes et les disciplines à la rentrée 2026**

**Secteur santé-social**

Mentions complémentaires : modification des intitulés des diplômes de niveau 3 et 4, remplacement de l'intitulé « mention complémentaire » par l'intitulé « certificat de spécialisation » depuis janvier 2025 : « Aide à domicile » et « Animation et gestion de projets dans le secteur sportif » (AG2S). Arrêté du 25 août 2023 remplaçant l'intitulé du diplôme « mention complémentaire » par l'intitulé « certificat de spécialisation ».

- **Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)**
- **Bac Pro Animation Enfance et Personnes âgées (AEPA)**
- **CAP Accompagnant au Grand Age (2AGA)**
- **CAP accompagnant éducatif petite enfance (AEPE)**

Information – Ressources pédagogiques : le site Educ'Arte met à disposition des enseignants en charge des diplômes de la filière sanitaire et sociales, un large panel de ressources pédagogiques.

Les fiches ressources intitulées « *Utiliser Educ'Arte en sciences et techniques sanitaires et sociales* » proposent de nombreux documentaires, capsules vidéo et articles couvrant les différentes spécialités ainsi que des thématiques variées, telles que la biologie, la microbiologie, l'éducation à la santé et l'actualité médico-sociale. L'un des principaux atouts de ces ressources réside dans leur actualisation régulière, garantissant des contenus en phase avec l'évolution des données et des politiques sanitaires et sociales.

Lien de connexion : <https://educ.arte.tv/article/fiche-ressource-utiliser-educ-arte-en-sciences-et-techniques-sanitaires-et-sociales->

Diplôme d'État de Moniteur Éducateur (DEME) : les éléments de rénovation du diplôme d'État de Moniteur Éducateur ont été mis en œuvre dès la rentrée de septembre 2024. La première session de ce diplôme rénové a eu lieu en juin 2026.

## **Secteur des Services aux collectivités**

CAP production et service en restaurations (PSR) : l'enseignement au sein de la filière CAP PSR conduit aujourd'hui à réinterroger régulièrement ses pratiques professionnelles afin de répondre aux besoins d'élèves aux profils variés, notamment ceux présentant des besoins éducatifs particuliers. Au-delà de la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée, l'enseignant est amené à innover en s'appuyant sur des supports diversifiés et attractifs, favorisant l'engagement des élèves et facilitant les apprentissages. A ce titre, une formation de deux jours, intitulée « Mise en œuvre d'une pédagogie innovante et coopérative en CAP PSR » sera proposée au cours de cette année scolaire.

**Attention !** Publication de l'arrêté du 22 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2019 modifié portant création de la spécialité « Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria) » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054750215>  
Il est à noter, notamment, l'ajout de l'unité facultative 2 « Mobilité » dans le référentiel d'évaluation.

## **Secteur Environnement**

CAP Propreté et prévention des biocontaminations (PPB) : la première session d'examen de ce CAP, organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 décembre 2024, aura lieu en 2027. L'arrêté créant le CAP APH est abrogé à l'issue de la session 2026.

Les documents de cadrage académique, le livret de suivi de PFMP et le cahier des charges CCF ont été transmis aux professeurs.

Bac Pro Hygiène, propreté, stérilisation (HPS) : la dernière session du Bac Pro HPS actuellement en vigueur aura lieu en 2027. La première session d'examen du diplôme rénové, organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 décembre 2024, aura lieu en 2028.

Le cahier des charges CCF sera transmis aux équipes pédagogiques au cours de cette année.

Une journée d'animation académique dédiée à ces deux diplômes est prévue cette année pour une mise au point sur la rénovation et les épreuves d'examens.

CAP Valorisation des matières et propreté des espaces urbains (VM PEU) : la première session d'examen de ce CAP, organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 décembre 2024, aura lieu en 2027. L'arrêté créant le CAP PEU CR est abrogé à l'issue de la session 2026.

Bac Pro Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains (ME PEU) : la première session d'examen de cette spécialité de baccalauréat professionnel, organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 décembre 2024, aura lieu en 2028. La dernière session du Bac Pro GPPE aura lieu à la session 2027.

Les documents de cadrage académique, le livret de suivi de PFMP et le cahier des charges CCF ont été transmis aux professeurs.

## **Secteur Beauté Bien-être**

Concours général des métiers : le concours général des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves ou apprentis et de valoriser leurs travaux. Il s'adresse aux jeunes en classe de terminale de lycées professionnels publics ou privés sous contrat, ou centre de formation d'apprentis (habilité ou pas au CCF). Ce concours évalue les candidats sur des sujets conformes aux programmes officiels, mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.

Des élèves de notre académie ont déjà participé à ce concours avec de francs succès qui ont valorisé leurs sections et leurs établissements, nous vous encourageons à engager vos élèves dans cette expérience qui peut servir de référence dans leurs parcours. Vous trouverez un diaporama sur ce concours dans le site SBSSA, de même, le site Eduscol fournit les informations relatives au calendrier des sessions et leur organisation.

Nous vous informons de la mise en ligne de fiches élaborées par le Réseau Ressource Risque Biologique (3RB) présentant une démarche de prévention du risque biologique dans différentes situations de travail : coupes de cheveux, entretien du système pilo-facial [https://www.esst-inrs.fr/3rb/fiches\\_pro.php](https://www.esst-inrs.fr/3rb/fiches_pro.php), gommage du corps et d'épilation des aisselles à la cire recyclable [https://www.esst-inrs.fr/3rb/fiches\\_pro.php](https://www.esst-inrs.fr/3rb/fiches_pro.php)

Bac Pro Esthétique Cosmétique Parfumerie (ECP) : une réunion d'animation académique de 4 heures en distanciel est prévue en vue de l'harmonisation des pratiques du CCF.

CS Coiffure coupe couleur et BP Coiffure : une journée d'animation académique est prévue sur la rénovation de ces diplômes.

## **Secteur Chimie, Bio-industrie contrôle**

Bac Pro Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques (PIPAC) : monsieur BERRADA prend en charge la responsabilité académique de ce diplôme.

## **Enseignement général et professionnel théorique associé**

### Prévention Santé Environnement

Des ressources d'accompagnement pour l'enseignement et l'évaluation de la PSE sont disponibles sur eduscol : <https://eduscol.education.fr/cid144228/pse-voie-pro.html>.

### Nouveauté ESST

Les inspecteurs et les correspondants académiques constatent que peu de professeurs sont formés et/ou recyclés à la PRAP, d'autres professeurs sont à jour de leur formation mais ne forment pas les élèves. Il est aussi constaté que des professeurs forment des élèves au SST mais n'envoient pas les PV au correspondant académique.

Les inspecteurs décident de revoir avec l'EAFc et les correspondants académiques le nombre de places consacrées à la formation et les modalités d'inscription. A cet effet, deux professeurs, madame Alexandra DEGUERNE et monsieur David Pierre PEYTAVI, seront chargés cette année d'une mission pour assurer une interface entre les inspecteurs et l'ensemble des acteurs de l'ESST y compris les professeurs. Ils seront chargés de réaliser un inventaire des besoins de formation et de sensibiliser les enseignants à la nécessité de se former aux monitorats SST et PRAP afin de répondre aux exigences des référentiels et programmes de PSE.

### Rappels concernant le SST

**En aucun cas, l'enseignant ne peut délivrer une note correspondant à la note de SST (SE1) en l'absence de formation dispensée aux élèves.**

La formation Sauveteur secouriste du travail (SST), intégrée dans le module C8 « La gestion des situations d'urgence », doit être effectuée au cours de la première année de CAP en raison de l'horaire annuel de 43,5h attribué (1,5 h hebdomadaire).

Si cette formation est généralement dispensée par le PLP Biotechnologies santé-environnement en charge de l'enseignement de la PSE, un formateur SST à jour de ses MAC (maintien et actualisation des compétences) peut assurer la formation au SST en cas d'impossibilité de la part du professeur de BSE. Dans cette situation, c'est l'enseignant de Biotechnologies santé-environnement qui transcrit les résultats de la certification des compétences du SST en note (cf. Grille nationale d'évaluation en PSE au CAP - annexe III). Un vademécum sur le SST est disponible sur le portail pédagogique académique : <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/sst-vademecum-juillet-2022>. Site 3RB : vous pouvez exploiter de nombreuses fiches ressources présentant une démarche de prévention du risque biologique dans différentes situations de travail relevant de nos secteurs professionnels [https://www.esst-inrs.fr/3rb/fiches\\_pro.php](https://www.esst-inrs.fr/3rb/fiches_pro.php)

SVT enseignée aux élèves de 3<sup>ème</sup> (prépa-métiers, SEGPA, Ulys, UPE2A) présentant le DNB série professionnelle

Le programme en vigueur est celui publié au BOEN n° 31 du 30 juillet 2020 :

<https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A>

[Scolarite obligatoire/37/7/Programme2020 cycle 4 comparatif 1313377.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A)

Il est à noter que le Conseil supérieur des programmes a adopté le projet de programmes de SVT pour le cycle 4, mais, à ce jour, ce projet de programmes n'engage pas le ministère de l'Education nationale.

Vadémécum 3<sup>e</sup> prépa-métiers : <https://eduscol.education.fr/document/1920/download>

Instructions interministérielles : <https://bulletins-officiels.social.gouv.fr/instruction-interministerielle-ndeg-dgcs4adgescoa2-3202588-du-6-aout-2025-relative-la-mise-en-oeuvre-de-la-revision-du-diplome-detat-de-moniteur-educateur-deme>

**DNB et CFG des élèves de 3<sup>ème</sup> scolarisés en SEGPA** : les élèves doivent prioritairement être inscrits au DNB série professionnelle et éventuellement au DNB série générale, si leur niveau est jugé suffisant par l'équipe pédagogique. Ils doivent impérativement être tous inscrits au CFG.

**3<sup>ème</sup> Prépa métiers** : La classe de 3<sup>ème</sup> prépa métiers permet aux élèves de construire leur projet d'orientation en développant leur autonomie en lien avec leur projet personnel et professionnel. La Compétition Nationale des Métiers - worldskills s'est déroulée à Marseille du 16 au 18 octobre 2025. Comme l'année passée, de nombreuses ressources ont été créées pour permettre de suivre la compétition à distance, de découvrir des formations à retrouver sur eduscol. Un programme et des outils pédagogiques à destination des lycéens professionnels et apprentis « mission future Teams » est disponible. L'ensemble de ce dispositif peut être source d'inspiration dans le cadre du parcours Avenir, pour la découverte des métiers et des formations professionnelles.

## **2 - Évaluation des PLP exerçant en Collège, EREA, LP et SEP**

Nos rencontres dans le cadre des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations se poursuivent cette année (Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 - Arrêté du 5 mai 2017 – JO du 10 mai 2017 – Arrêté du 21 juin 2019). Les inspections ont deux finalités :

- un accompagnement individuel et/ou collectif fondé sur une ou des visites en classe réalisée(s) par l'inspecteur ;

- une accélération de la carrière à la suite d'une inspection et d'une évaluation conjointe avec le chef d'établissement à l'occasion d'un des trois rendez-vous de carrière fixés par les textes (6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> échelon et 9<sup>ème</sup> échelon pour l'accès à la hors classe, à partir de 2 ans d'ancienneté). Les modalités de cette évaluation sont définies par le décret 2017-787 du 5 mai 2017.

Vous pouvez préparer vos rendez-vous de carrière en utilisant le lien : <https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>.

La priorité de nos programmes d'inspection va vers les professeurs éligibles au rendez-vous de carrière, les contractuels et les professeurs débutants. L'inspecteur qui assure une inspection n'est pas nécessairement le pilote de la discipline dans laquelle vous intervenez.

Des visites de conseils auprès des contractuels nouvellement recrutés ou ayant une visite de conseils ancienne seront réalisées par des professeurs chargés de mission.

## **3 - L'offre de formation académique**

La consultation de l'offre académique de formation 2026-2027 est accessible à l'adresse suivante (après authentification dans ACCOLAD) : <https://www.ac-montpellier.fr/eaafc-montpellier>

Formation "**pédagogie par simulation en santé**" : la pédagogie par simulation en santé est entrée depuis quelques années dans toutes les formations paramédicales ; elle est en large voie de diffusion au sein des établissements scolaires. Cette méthode de travail permet, dans un espace reconstruit, au plus proche de la réalité du terrain, l'acquisition de gestes et de compétences professionnelles. Ce module de formation, inscrit au plan de formation académique et animé par Lucile LACLAU-LACROUTS, PLP STMS, est reconduit pour une nouvelle session.

Une formation « **mise en œuvre d'une pédagogie innovante et coopérative en CAP PSR** » sera proposée au cours de cette année scolaire. Il s'agit de permettre aux enseignants de s'approprier les principes de pédagogie coopérative et différenciée, d'envisager la mise en œuvre de stratégies pédagogiques adaptées, de développer des compétences professionnelles en matière d'animation et de gestion des situations d'apprentissage collaboratif. Ce module de formation se déroulera sur deux journées, sous un format hybride présentiel-distanciel. Elle sera animée par Nathalie SAURY, PLP de spécialité Biotechnologies.

## **4- Concours de recrutement des PLP**

Vous pourrez prendre connaissances des informations relatives aux concours sur le lien suivant :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98448/calendrier-des-concours-recrutement-enseignants-second-degre.html>.

Les inscriptions se font sur Cyclades : <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Les professeurs admissibles aux concours internes seront invités par les inspecteurs à participer à une session de formation pour la préparation des épreuves d'admission.

## **5 - Site académique, m@gistère et listes de diffusion SBSSA**

Monsieur Tanguy CORNET, PLP HORTICULTURE, exerçant sur l'EREA Joan Miro de PERPIGNAN poursuit sa mission de « webmaster » du site SBSSA de l'académie <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/discipline/s-b-s-s-a-voie-professionnelle>. Le site poursuit sa mission fonctionnelle de source d'informations et d'échanges pédagogiques.

Des parcours m@gistère existent pour certains diplômes et pour les ressources numériques. Nous vous encourageons vivement à les faire vivre. Ces parcours vous permettent notamment de mutualiser vos productions. Pour toute inscription, contacter un des animateurs identifiés sur le parcours.

Votre tableau de bord : <https://magistere.education.fr/ac-montpellier/my/> est accessible après authentification sur le portail ARENA.

## **6 - Projets, manifestations et concours**

De nombreuses opportunités sont proposées aux professeurs et à leurs élèves pour participer à des projets, manifestations et concours tout au long de l'année scolaire. Nous vous invitons à consulter, dès à présent, le site académique SBSSA afin de prendre connaissance des différentes offres, des modalités d'inscription ainsi que des échéances à respecter.

## **7 - Utilisation du numérique et de l'IA**

Les métiers évoluent, le numérique est entré maintenant dans les pratiques d'enseignement et ceci dans toutes les filières. La question de l'évaluation des compétences numériques des élèves se pose, elle doit être mise en œuvre dans l'ensemble des disciplines.

Nous vous invitons à consulter le cadre des références des compétences numériques via le lien :

[https://eduscol.education.fr/739/crcn-parcours-enseignants?menu\\_id=880](https://eduscol.education.fr/739/crcn-parcours-enseignants?menu_id=880)

Le développement rapide et continu de l'intelligence artificielle (IA) doit nous interroger. Elle peut s'avérer un outil intéressant au service de l'enseignement et des apprentissages notamment dans la préparation des cours, dans la recherche et la construction de supports, d'exercices différenciés, de devoirs, d'évaluation... il s'agit alors d'explorer collectivement les potentialités de l'IA pour enrichir les pratiques, renforcer l'attractivité de nos formations et former des citoyens éclairés, capables de comprendre, d'utiliser et de questionner ces outils, dans le respect du cadre d'usage de l'IA en éducation.

Nous vous invitons à consulter le cadre d'usage de l'IA en éducation via le lien :

<https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647>

## **8 - Rappel des usages de communication**

Chaque professeur est doté d'une adresse professionnelle électronique académique (nom.prénom@ac-montpellier.fr) qui est à utiliser obligatoirement pour toute communication avec l'institution, elle se fera sous couvert du chef d'établissement (en copie des mails).

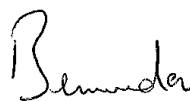
## **9 - Les inspecteurs de l'Éducation nationale en Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées**

La répartition du pilotage des diplômes par Saïd BERRADA et Bruno ARNOUX est présentée dans le site SBSSA dans la rubrique « inspection ». Celle des correspondances des réseaux pédagogiques territoriaux est disponible dans le livret d'organisation du collège des IEN ET-EG-IO prochainement diffusé dans les établissements.

Belle année à toutes et à tous.



Bruno ARNOUX



Saïd BERRADA